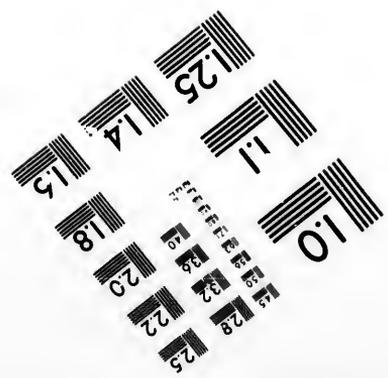
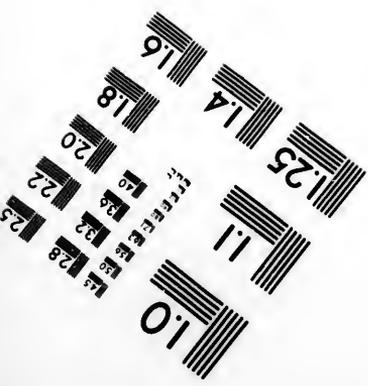
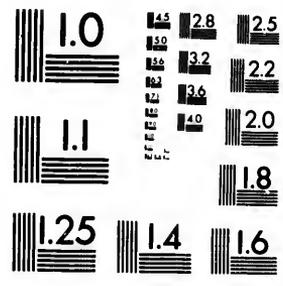


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couvertures de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Coloured plates/
Planches en couleur |
| <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées | <input type="checkbox"/> Show through/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure) | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Additional comments/
Commentaires supplémentaires | |
-

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> Pagination incorrect/
Erreurs de pagination |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Pages missing/
Des pages manquent |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> Maps missing/
Des cartes géographiques manquent |
| <input type="checkbox"/> Plates missing/
Des planches manquent | |
| <input type="checkbox"/> Additional comments/
Commentaires supplémentaires | |

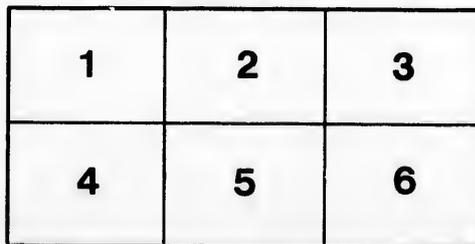
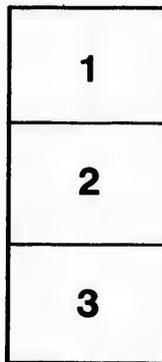
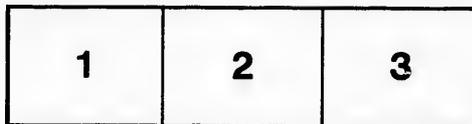
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



LA FAMILLE GILL

36



NOUVELLES NOTES

SUR L'HISTOIRE DE

LA FAMILLE GILL

PAR

CHARLES GILL

JUGE DE LA COUR SUPERIEURE

MONTREAL

EUSEBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS

20, Rue Saint-Vincent

1892

CS90

G55

1892



NOUVELLES NOTES
SUR L'HISTOIRE DE
LA FAMILLE GILL

D'où venait Samuel Gill.—Documents authentiques.—Mademoiselle Baker, dont il est question dans mes notes additionnelles à l'histoire de la famille Gill, m'écrit à la date du 4 février 1892 ce qui suit :

“ I have been much pleased to discover
“ in our Archives to-day the enclosed pe-
“ tition from Sargeant Samuel Gill to the
“ Governor and Council of Massachusetts
“ Bay. It *establishes* the fact of the cap-

“ tive Samuel Gill having been taken
“ from Salisbury and gives 1697 as the
“ date of his capture. I have copied it
“ verbatim et literatim, and with punctu-
“ ation and capitalization as in the origi-
“ nal.” “ I have also traced the auto-
“ graph of Sergeant Samuel Gill and ap-
“ pended it to the document.”

Vol. 70, p. 469, Mass. Archives :

To His Exc^y Richard Earl of Bello-
mont, Captain General and Governor in
Chief in and over his Maj^{ty}'s Province of
the Massachusetts Bay in New England
and to the Honorable Council and Repre-
sentatives of the sd Province convened in
General Assembly May 29, 1700.

The Petition of Samuel Gill of Salis-
bury Humbly Sheweth.

That about three years since your Petitioner's Son named Samuel Gill was taken captive by the Indians, and carried captive to Canada, where he hath ever since remained in the hands of ye Indians.

And that besides your Petitioner's Son before named there are several other English captives at Canada aforesaid in the hands of the French and Indians which captives were taken in the towns of Haverhill, Amesbury and other places within the Province above^{sd} and all or most of them are destitute of father, mother or other friends able to procure their Redemption whereby they are likely to be kept forever from their native Country and Friends and to be deprived of the means of being instructed in the true

Protestant Religion. Wherefore your Petitioner as well in behalf of his^{sd} Son as of all others that are captives with the French or Indians humbly prays this Hon^{ble} Court to take the premises into Consideration and to take such measures and grant such assistance as may be effectual for the obtaining the liberty and redemption of all such Captives as afore^{sd}.

And your Pet^r Shall ever pray etc.

(Signed)

Samuel Gill

June 6: 1700 Read

Comme il y a plusieurs des descendants de Samuel Gill auxquels j'enverrai

ces notes qui ne savent pas l'anglais je traduis ce qui précède à leur intention.

(TRADUCTION.)

“ J’ai eu le plaisir de découvrir dans
“ nos archives aujourd’hui même la Re
“ quête ci-incluse adressée par le sergent
“ Samuel Gill au gouverneur et au con-
“ seil de la Baie du Massachussetts. Ce
“ document nous fait connaître le fait
“ que Samuel Gill, le captif (fils du requé-
“ rant) avait été pris à Salisbusy, et il in-
“ dique l’année 1697 comme la date de
“ sa captivité.”

“ J’ai copié l’original mot à mot et lit-
“ téralement avec sa ponctuation et ses
“ majuscules.”

“ J’ai aussi retracé l’autographe du ser-

“ gent Samuel Gill et je l'ai annexé à ma
“ copie.”

Vol. 7, page 469, Archives du Massachusetts.

A son Excellence Richard Comte de Bellomont, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans la Province de Sa Majesté de la Baie du Massachusetts, dans la Nouvelle-Angleterre, et à l'Honorable Conseil et aux Représentants de la dite Province réunis en Assemblée Générale, 29 mai, 1700.

La requête de Samuel Gill, de Salisbury, représente humblement :

Qu'il y a environ trois ans, le fils de Votre Requéant, nommé Samuel Gill, a été fait prisonnier par les Sauvages et emmené en captivité en Canada où il a

toujours demeuré depuis entre les mains des Sauvages.

A part le fils sus-nommé de votre Requéant, il y a en Canada plusieurs autres captifs, aux mains des Français et des Sauvages, qui ont été pris dans les villes de Haverhill, Amesbury et autres endroits de la Province, et tous, ou la plupart d'entr'eux, sont sans père, ni mère ou autres amis capables de fournir leur rançon, en sorte qu'il est probable qu'ils seront à jamais retenus loin de leur pays natal et de leurs amis, et qu'ils seront privés des moyens de s'instruire dans la vraie Religion Protestante.

C'est pourquoi Votre Requéant, tant pour son dit fils que pour les autres qui sont en captivité chez les Français et les

Sauvages, prie humblement cette Honorable Cour de prendre en considération les faits ci-dessus exposés, et d'adopter les mesures nécessaires et accorder l'assistance qu'il appartient pour obtenir le rachat et la liberté de tous ces captifs.

Et votre Requérant ne cessera de prier etc.

SAMUEL GILL.

Lue le 6 juin 1700.

La Requête, qui suit est à peu près dans le même sens que la précédente, et démontre que le père de Samuel Gill n'a pas manqué de faire tous ses efforts pour payer la rançon de son fils et le faire revenir dans son pays. C'est encore Mademoiselle Baker qui me l'a communiquée.

May the 29, 1701,

To the Right honourable the Leftenant Governour with the Rest of His Majesties Council of the Province of the Massachusetts by (bay) in new England. The humble petition of Samuel Gill of Salsbery and of beniemin (Benjamin) hutchins of the toun of Citterie (Kittery) sheweth : that whereas it pleased the honourable, the great and generall Assembly in May 1700 to grant that ther should be means uested (used) to recover the captives from the french and Indins at Canida and left it with your honouers to be put in execution we humbly entreat that it may be put in execution with all speed

which will much oblidg your poor petti-
tioners

Samuell Gill
benjamin huchins

here is an account of captives tacken
from Salsbery newbery Amesbery Kittery-
Yorck which are not returned

Samuell Gill taken from Salsbery jun
10th 1692 agged nine yeres.

John (or Joseph) Goodaridg taken
from newbery about october in . 92
aboute eight yeres old

Ann (Surname illegible) takene from
Amsbery at the same time Jonathan
hutchins taken from Kettery may 9th
1698 agged about fifteen yeres.

Charles Trafton taken from York about
may about 1695 agged about 15 yeres

and one Robert Winchester about in : 96
aged about 14 years
and Joseph Frey of Kettery taken about
1695 aged about 15 or 16 yeres

Mademoiselle Baker ajoute :

The words in brackets are *mine*,—the
rest is exactly as it stands in our Ar-
chives Vol. 70, p. 525.

(TRADUCTION.)

Au Très-Honorable le Lieutenant Gou-
verneur et aux autres membres du Con-
seil de Sa Majesté de la Province de la
Baie de Massachussetts dans la Nouvelle-
Angleterre. L'Humble Requête de Samuel
Gill, de Salsbery, et de Benjamin Hut-
chins, de la ville de Kittery, Expose :
qu'attendu qu'il a plu à l'Honorable

Grande Assemblée Générale en mai 1700, de voter des secours pour racheter les captifs qui sont chez les Français et les Sauvages en Canada, et que la mise à exécution de ce vote a été laissée à la discrétion de vos Honneurs, nous supplions humblement qu'il soit mis à exécution avec toute diligence, ce qui obligera beaucoup vos pauvres requérants.

SAMUEL GILL.

BENJAMIN HUCHINS.

Voici la liste des captifs enlevés de de Salsbery, Newbery, Amesbery, Kittery, York, qui ne sont pas revenus :

Samuel Gill, pris à Salsbery, le 10 juin 1697, âgé de neuf ans.

John Goodaridge pris à Newbery, vers

le mois d'octobre 1692, âgé d'environ huit ans.

Ann (nom illisible) prise à Amesbery, en même temps que Jonathan Hutchins, pris à Kettery, le 9 mai 1689, âgé d'environ quinze ans.

Charles Trafton, pris à York, vers le mois de mai 1695, âgé d'environ 15 ans, et un nommé Robert Winchester, vers le mois de juillet 1696, âgé d'environ 14 ans, et

Joseph Frey de Kittery enlevé vers 1695, à l'âge d'environ 15 ou 16 ans.

Nous avons donc maintenant la preuve que Samuel Gill était bien le petit garçon enlevé de Salisbury le 10 juin 1697 et dont parle le Révérend John Pike dans son Journal cité à la page 13 de mes

Notes Additionnelles. Comme il était né au mois de septembre 1687 et qu'il a été pris au mois de juin 1697 il avait neuf ans et neuf mois lorsqu'il fut emmené en Canada.

Nous savons par la tradition, et par le document de 1768 reproduit dans mes Notes Historiques, page 16, que les démarches que fit son père pour le ravoir demeurèrent infructueuses, par suite de la volonté de l'enfant, qui ayant pris goût à la vie qu'il menait parmi les Sauvages, refusa de retourner chez ses parents.

Il faut remarquer de plus, ainsi que le fait voir la dernière requête de son père, datée du 29 mai 1701, qu'il s'est écoulé au moins quatre ans entre la date de sa captivité et celle à laquelle son père a pu

faire l'offre de sa rançon avec les secours
obtenus de la Province du Massachus-
setts.

CHARLES GILL.

Montréal, Mars 1892.
